

# 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ



EIT.genève

# TABLE DES MATIÈRES

---

Le message du Président .....	3
L'Association .....	4
La formation .....	9
Panorama des activités .....	11
Les institutions sociales .....	12
Les relations paritaires .....	13

2022



## LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

---

Chers membres,

Cette année et pour la première fois, les associations membres du Groupement des métiers techniques du bâtiment (MBG), dont la nôtre, ont décidé de tenir en commun la partie publique de leur assemblée générale respective, comme un clin d'œil à la complémentarité croissante de nos secteurs d'activités.

En effet, corollaire de l'importation de modèles d'affaires intégrés mais surtout de l'évolution technologique qu'implique la transition énergétique, les frontières entre nos métiers ne cessent de s'estomper. Ainsi, installer des panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur air-eau ou des bornes de recharge pour véhicules électriques nécessite de disposer de compétences pluridisciplinaires : électricité mais aussi énergie thermique, couverture et enveloppe du bâtiment. Le récent développement conjoint par suissetec et EIT.swiss d'un cours destiné à former des monteurs solaires illustre cette tendance.

Notamment avec l'adoption respective des lois relatives aux réseaux thermiques structurants, du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) et de la

loi « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève, partout ! » (L 13086), en 2022, la transition énergétique s'est indéniablement accélérée. Mentionnons également le projet de loi sur le climat (PL 13225) qui est actuellement à l'examen devant le Grand Conseil. S'il ne manquera pas de susciter le débat, il prévoit l'instauration d'un comité interdépartemental que nous considérons indispensable au pilotage d'une politique publique qui revêt une indéniable dimension transverse.

Conformément à la méthode déjà préconisée pour l'élaboration du [Plan directeur de l'énergie \(PDE\) 2020-2030](#), la co-construction, nous avons participé à la conception de mesures opérationnelles et mobilisons les entreprises sur les enjeux et le rôle des électriciens dans la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale. Désormais, nous sommes prêts à relever les défis de la transition écologique qui entrent dans nos champs de compétence.

Dans Le mariage de Figaro, Beaumarchais écrivait : « *Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur.* » Si nous sommes bel et bien prêts, nous attendons des autorités qu'au-delà des conditions-cadres, elles entendent les retours du terrain et facilitent notre action. Au fil de nos premières expériences, nous avons identifié trois obstacles à la mise en œuvre de la transition énergétique : le déficit en main-d'œuvre qualifiée, qui appelle une nécessaire revalorisation de l'apprentissage, l'arbitrage entre les objectifs divergents des politiques publiques concernées, dont la protection du patrimoine et la complexité des procédures administratives.

Depuis trop longtemps le bâtiment souffre d'une image écornée qui ne se justifie en rien. À l'instar de ce que je fis dans le « [Mot du Président 2023](#) », je nous exhorte à être fiers de ce que nous sommes. Nous avons contribué et continuerons à éclairer Genève. Nous participerons à atteindre l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050 !

**Philippe Massonnet**



Philippe Massonnet lors de l'édition 2023 du Meyrin Economic Forum

# L'ASSOCIATION

En 2021, pour répondre aux mutations de nos métiers, mieux informer sur les enjeux de la transition énergétique et afin d'être en cohérence avec la nouvelle raison sociale de notre faitière, nous avons fait peau neuve. L'Association des installateurs électriciens du canton de Genève (AIEG) est devenue **EIT.genève** (pour plus d'information : [article](#) y relatif dans Dimensions & Perspectives n°43). En 2022, nous avons poursuivi notre développement pour devenir l'association de l'ensemble de la branche électrique à Genève.



## En chiffres



**60 (+7%)**  
Membres  
(actifs et partenaires)



**CHF 86'214'000**  
Masse salariale



**812 (+1%)**  
Personnel  
d'exploitation



**239 (+2%)**  
Personnels  
administratifs



**172 (-1%)**  
Apprentis



**160**  
Apprenants en  
formation continue

## Les membres

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous de nouveaux membres.

Membres actifs :

- Gattuso Electricité Sàrl ;
- LumiA Electricité Sàrl.

Membres partenaires :

- Feller AG / Schneider Electric Suisse SA ;
- ABB Suisse SA.

À teneur de l'art. 2.0 des [statuts](#), alors que les membres actifs sont des entreprises dont l'essentiel de l'activité consiste en prestations de service, les membres partenaires sont des entreprises qui sont actives au sein de la branche électrique ou présentant un lien étroit avec celle-ci mais dont l'essentiel de l'activité ne consiste pas en prestations de service. Leurs droits de participation sont limités.

## Principales caractéristiques et différences entre les catégories de membres

Catégorie de membre	Conditions d'admission	Droits de participation
Membres actifs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être actif au sein de la branche électrique ;</li><li>- Inscription au RC du canton de Genève ;</li><li>- L'essentiel de l'activité consiste en prestations de service.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Voter ;</li><li>- Élire ;</li><li>- Être élu ;</li><li>- Soumettre des propositions.</li></ul>
Membres partenaires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être actif au sein de la branche électrique ou présenter un lien étroit avec celle-ci ;</li><li>- L'essentiel des activités ne consiste pas en prestations de service.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soumettre des propositions ;</li><li>- Voix consultative.</li></ul>
Membres d'honneur	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'être acquis des mérites particuliers par son activité en faveur de l'Association ou de la profession en général.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assister aux Assemblées générales.</li></ul>



## Le Comité

Dans une logique décentralisée, depuis 2021, le Comité s'organise en commissions thématiques. Au sein d'un périmètre préétabli, chaque responsable

bénéficie d'une large autonomie décisionnelle, propice aux initiatives.

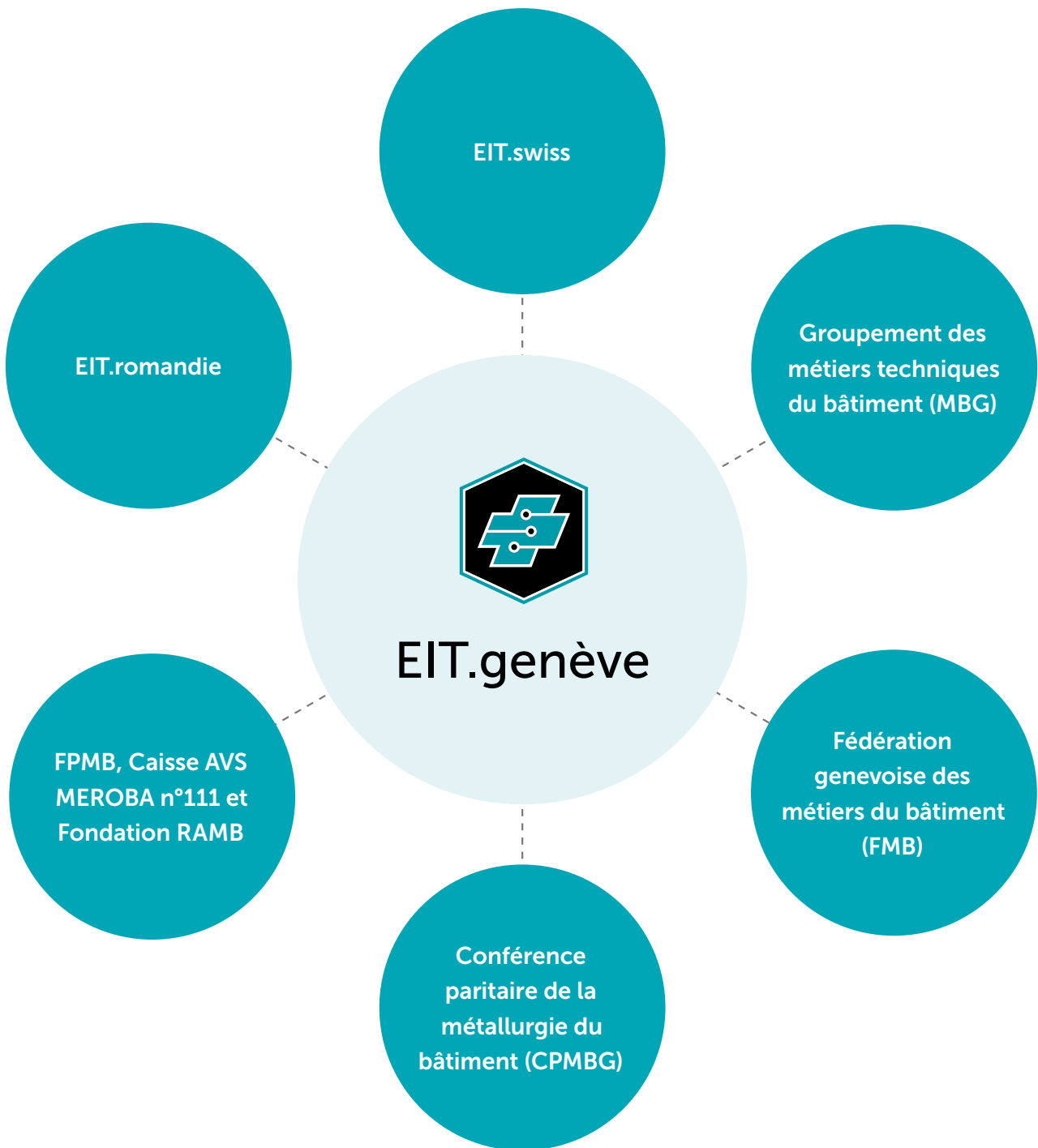
Dénomination	Responsable	Suppléant
Transition écologique	Laurent Bequet	Philippe Massonnet
Membres et recrutement	Michael Vernet	Maxime Crépin
Formation initiale	Alejandro Baeza	Sébastien Kauz
Formation continue	Sébastien Kauz	Miguel Constantino
Relations paritaires	Philippe Massonnet	Luca Dello Buono
Institutions sociales	Philippe Massonnet	André Tavares
Communication et promotion EIT.genève	Maxime Crépin	André Tavares
Relations institutionnelles	Philippe Massonnet	Michael Vernet
Concurrence déloyale	Michael Vernet	Sébastien Kauz
Finance et administration	Philippe Massonnet	André Tavares
Sécurité	Miguel Constantino	Laurent Bequet



### En souvenir

Il y a presque un an, nous avons eu la grande tristesse de perdre l'un des nôtres. De Pierre Pecoraro, nous gardons le souvenir d'un homme sincère et intègre, chef d'entreprise estimé et grand professionnel de l'électricité. Que nos pensées continuent d'accompagner sa famille et ses proches.

## L'environnement institutionnel



### Le Groupement des métiers techniques du bâtiment (MBG)

Qu'est-ce ? L'association regroupant les associations professionnelles des métiers techniques du bâtiment à Genève, dont la nôtre.

En une action : la réalisation du nouveau Centre de formation MBG à Espace Tourbillon (Planles-Ouates). Si nous électriciens n'y sommes pas (le CIEG reste à Pont-Rouge), il s'agit d'une magnifique plateforme pour la formation dans les métiers techniques du bâtiment.

Inauguration du  
CFCMBG le 23.03.2023



### La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)

Qu'est-ce ? La **Fédération** regroupant l'essentiel des associations professionnelles de l'industrie de la construction et dont la principale mission consiste à défendre les intérêts du secteur au Grand Conseil et auprès des autorités cantonales et communales.

En une action : avoir sélectionné et soutenu 13 candidats au Grand Conseil (dont 9 ont été élus) et organisé la Convention du bâtiment, soirée électorale au cours de laquelle la liste desdits candidats a été dévoilée.

### La Conférence paritaire de la métallurgie du bâtiment (CPMBG)

Qu'est-ce ? La **Conférence paritaire** a pour principale mission de coordonner les négociations relatives à l'évolution de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la métallurgie du bâtiment dans le canton de Genève (**CCT-MBG**) et de veiller à son application par les entreprises soumises à celle-ci. Elle réunit les représentants des partenaires sociaux, délégation patronale et syndicat.

En une action : avoir piloté une révision complète de ses statuts afin notamment d'améliorer la gouvernance.

### EIT.romandie

Qu'est-ce ? Groupement comprenant les sections romandes d'EIT.swiss et dont l'une des missions est de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts auprès des organes de notre faïtière.

En une action : avoir mobilisé ses sections pour préserver l'un des deux sièges latins au Comité d'EIT.swiss (c'est Suzanne Jecklin Leuenberger qui a été élue).

### EIT.swiss

Qu'est-ce ? Notre faïtière de branche.

En une action : avoir planifié et initié le projet « Orfo 2022+ » relatif à la révision des formations initiales d'Installatrice-électricienne / Installateur-électricien CFC (IEL), Électricienne / Électricien de montage CFC (ELMO) et de Planificatrice-électricienne / Planificateur-électricien CFC.

### La FPMB et Caisse AVS MEROBA n°111

Voir page 12



# LA FORMATION

## La formation professionnelle initiale

Pour les apprentissages d'électriciens du bâtiment, à Genève, c'est le système « Série-parallèle » qui prévaut. Tous les apprentis débutent par deux années de tronc commun. À l'issue de celles-ci, ils peuvent

poursuivre la formation professionnelle d'Électricien / Électricienne de montage CFC (ELMO) ou choisir le cursus (en 4 ans) d'Installatrice-électricienne / Installateur-électricien CFC (IEL).

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	Total
Installatrice-électricienne / Installateur-électricien CFC	Tronc commun : 124	Tronc commun : 93	53	32	359
Électricienne / Électricien de montage CFC			57	-	
Planificatrice électricienne / Planificateur électricien CFC	7	3	2	6	18
Télématricienne / Télématricien CFC	-	-	2	-	2
Informatricienne / informaticien du bâtiment CFC	2	-	-	-	2



Sur un total de 381, 45 % des apprentis effectuent leur apprentissage au sein d'une entreprise membre d'EIT.genève.

Les objectifs de la politique énergétique cantonale sont ambitieux : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050. Ils impliqueront notamment d'installer 29'500 bornes de recharge pour véhicules électriques et de déployer 350 MWc de panneaux photovoltaïques (contre 50 MWc aujourd'hui) dans les 8 ans à venir. Afin de disposer de la main d'œuvre qualifiée pour ce faire, il nous faudra attirer encore davantage d'apprentants vers les métiers de notre branche.

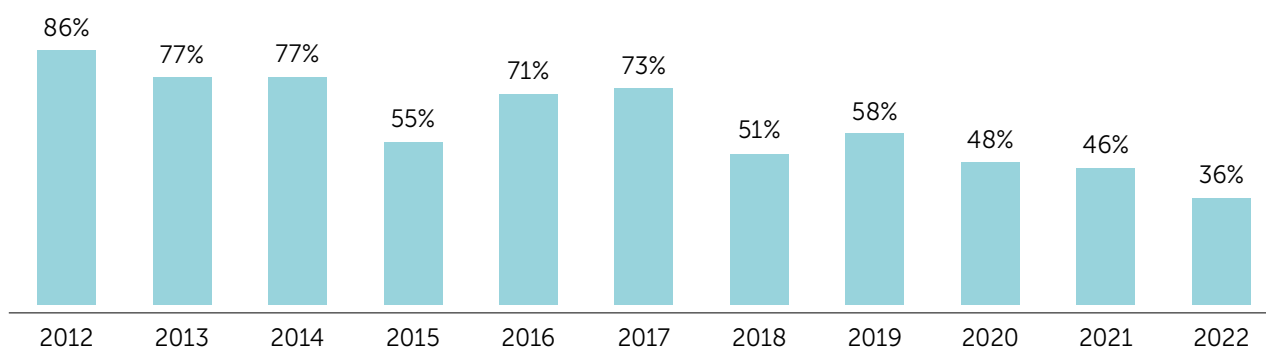
## La formation professionnelle supérieure

Les taux de réussite aux examens des formations supérieures sont structurellement bas. En 2022, ils étaient de 48 % pour le Brevet fédéral d'électricien chef de projet en installation et sécurité (BPEL), de 36 % pour le Diplôme fédéral d'expert en installation et sécurité électrique (HFPEL) et de seulement 20 % pour l'attestation de personne de métier.

Sur 10 ans, l'évolution du taux de réussite à la « Maîtrise » (actuellement HFPEL) est en nette baisse.

Considérant les conséquences qu'attache l'OIBT à l'obtention de ces diplômes, il est nécessaire pour l'équilibre de nos entreprises que nous œuvrions à remonter ces taux, sans toutefois y parvenir en abaissant le niveau.

### Taux de réussite



## La formation continue

Afin de permettre à nos collaboratrices et collaborateurs de développer leurs compétences, nous sommes convaincus du rôle déterminant de la formation continue.

À l'issue de la pandémie de Covid-19, nous avons réactivé notre offre de formations continues.

En 2022, nous avons proposé 10 cours différents, répartis en 23 sessions et ce sont 160 apprenants qui y ont participé.

Notre catalogue de cours était le suivant :

- CAN-Métre ;
- Cours de révision pour les conseillers en sécurité électrique ;
- Cours de révision pour les installateurs diplômés / personnes de métier ;

- Éclairage de secours ;
- Infrastructure de recharge pour véhicule électrique ;
- Installations photovoltaïques ;
- Maintien de fonction ;
- NIBT 2020 – Mise en pratique ;
- Première vérification ;
- Protection contre la foudre.

Au cours du semestre qui s'achève, nous l'avons encore étoffé, notamment avec une formation : « KNX – Bases techniques » et travaillons activement à la mise en place d'enseignements consacrés à l'installation des panneaux solaires.

Pour davantage d'information, rendez-vous sur la page « [formation continue](#) » de notre site web.

# PANORAMA DES ACTIVITÉS

---

## Principales réalisations de l'Association

- Mise en place et gestion de la formation continue ;
- Participation aux autres activités en lien avec la formation professionnelle initiale et supérieure (en partenariat avec l'association CIEG et Forsiel) ;
- Organisation de l'édition 2022 de la Cité des métiers ;
- Sélection, préparation et accompagnement des candidats genevois au [championnat romand des installateurs-électriciens 2023](#) ;
- Mobilisation des membres sur les enjeux et la contribution des électriciens à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale ;
- Collaboration au projet « Pro Climat » des SIG et plus spécifiquement à l'élaboration de solutions techniques en matière de mobilité électrique ;
- Lancement d'EIT.alk, un cycle de conférences-débats sur des sujets connexes à la branche électrique et organisation d'autres événements ;
- Interventions publiques (focus, voir ci-après) ;
- Recrutement de nouveaux membres, notamment de membres partenaires ;
- Contribution aux dossiers portés par la FMB, représentation de l'Association au sein de son Comité mais aussi dans les commissions et groupes de travail qu'elle a institués ;
- Veille législative et suivi des objets qui concernent la branche électrique ;
- Développement du réseau de l'Association (autorités, organisations professionnelles et autres partenaires) ;
- Implication au sein de l'écosystème MBG ;
- Contribution aux relations paritaires, notamment à la négociation de la nouvelle CCT-MBG (voir page 13).

## Interventions publiques

- Meyrin Economic Forum : [métiers de la construction, comment relever les défis de la transition écologique ?](#) ;
- Webinaire économies d'énergie ;
- Journée technique « Solaire et énergie » 2023 de l'association « Enveloppe des édifices Suisse » ;
- Événements SIG éco21 ;
- Autres événements corporatifs.

## Interventions dans les médias

- « [Ça bouge chez les électriciens genevois et vaudois](#) », in : Domotech 01:2022 ;
- « [EIT.genève au cœur de la transition énergétique](#) », in : Vive la vie, printemps 2023 ;
- « [Comment apprendre les métiers de la transition énergétique ?](#) » dans « Parlons économie » sur Radio Lac.

À des fins de lisibilité et dans une perspective de branding, nous avons pour projet de regrouper nos prestations sous différentes « bannières » en recourant à une déclinaison de l'acronyme fluide de notre raison sociale : EIT.alk pour l'événementiel, EIT.each pour les activités de formation, EIT.ech s'agissant de la veille technologique et de la présentation d'innovations en développement, d'autres à venir.

# LES INSTITUTIONS SOCIALES

## La Caisse AVS MEROBA n°111

Il s'agit de la caisse de compensation. Elle est responsable de l'encaissement des cotisations relatives aux assurances vieillesse et survivants (AVS), invalidité

(AI), perte de gain (APG), chômage et au paiement des prestations y afférentes.



**2'201**

Entreprises affiliées  
(GE : 431)



**CHF 74'200'000**

Prestations AVS



**3'900**

Bénéficiaires de  
prestations (AVS : 3'400)



**CHF 123'000'000**

Cotisations  
AVS-AI-APG

## La FPMB

La FPMB est la fondation de prévoyance des métiers techniques du bâtiment. Elle se charge de la gestion des avoirs d'épargne des assurés et paie les prestations

d'assurance prévues par la LPP, notamment la rente vieillesse.



**6'200**

Nombre d'assurés actifs



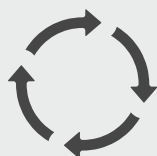
**114 %**

Taux de couverture



**CHF 903'000'000**

Total du bilan



**7.2 %**

Taux de conversion



**1'500**

Total de rentes en cours



**3**

Plans de prévoyance (base,  
medium et optimum)

# LES RELATIONS PARITAIRES

---

## Les négociations salariales 2022/2023

Les partenaires sociaux ont convenu d'une augmentation des salaires nominaux de CHF 150.- / mois ou de CHF 0.85 / heure pour tous les travailleurs soumis à la CCT-MBG et engagés avant le 01.10.2022 et ce dès le 01.01.2023. Cela représente une hausse du salaire médian de 2.5%.

Il a également été décidé de revoir les salaires minimaux prévus à l'annexe II de la CCT-MBG dans les mêmes proportions.

## Les conventions collectives

Par arrêté du Conseil d'Etat du 22.03.2023, l'arrêté d'extension de la CCT-MBG a été prorogé jusqu'au 31.12.2024.

Les partenaires sociaux se sont entendus sur une appréhension globale des négociations paritaires comprenant les négociations sur la CCT-MBG et sur la Convention collective de la retraite anticipée (CC-RAMB).

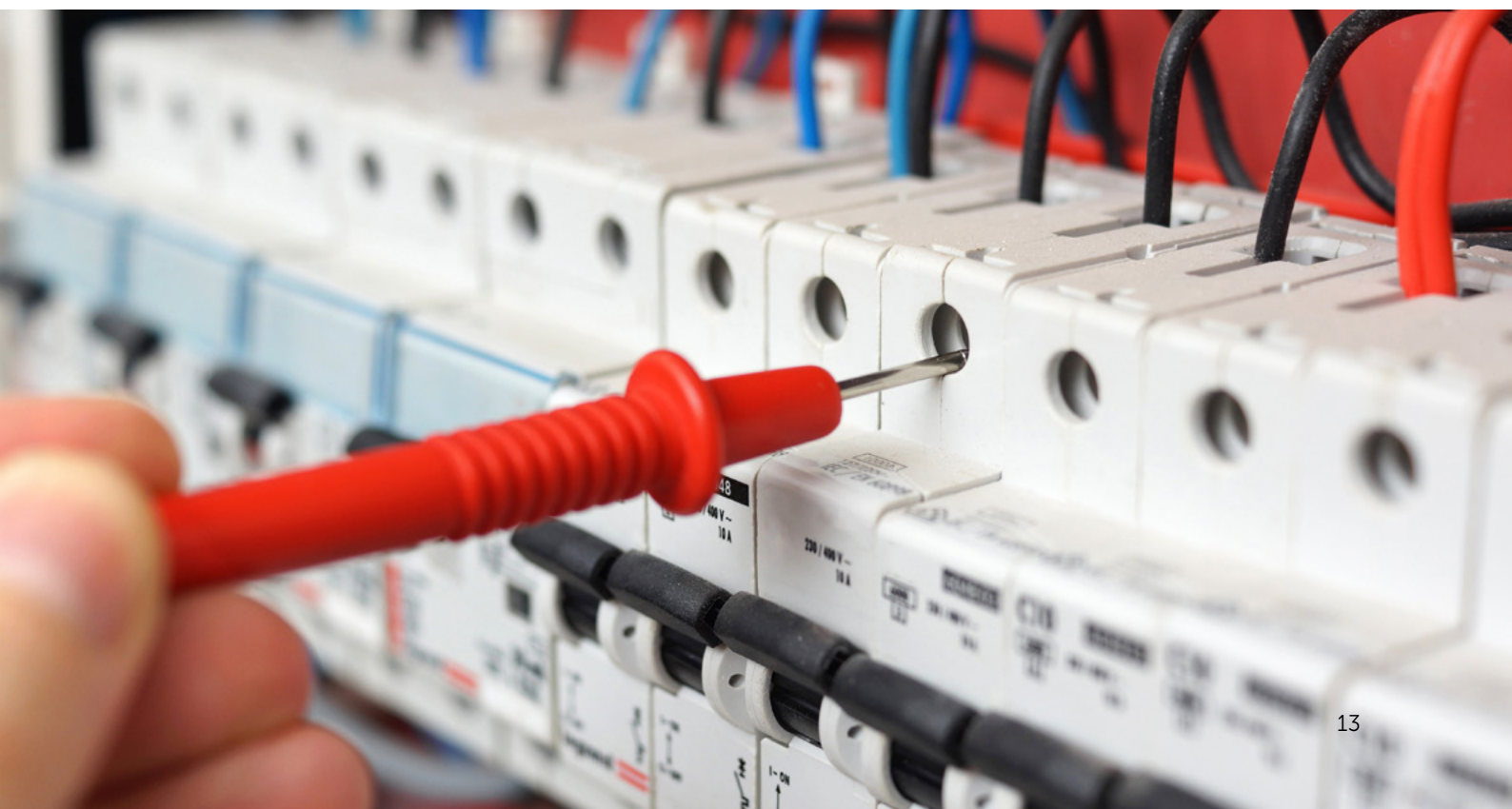
S'agissant de la CCT-MBG, les négociations portent notamment sur les points suivants :

- Les indemnités de déplacement et de repas ;
- Le calcul du droit aux vacances et la mise en conformité avec le Code des obligations (CO) de la modalité de réduction de celui-ci ;
- L'extension de l'horaire normal de travail ;
- La refonte des classes salariales.

En outre, la commission technique travaille à une reformulation à droit constant des dispositions de la CCT-MBG qui font l'objet de problèmes récurrents d'interprétation.

En ce qui concerne la CC-RAMB, l'essentiel de la négociation portera sur les modalités d'assouplissement de la condition d'accès aux prestations relative à la période de travail de 10 ans ininterrompue précédant la retraite anticipée, afin d'intégrer les périodes de chômage et d'inactivité.

Pour rappel, sur la base d'une étude actuarielle, les parties se sont accordées sur le principe d'une augmentation paritaire des cotisations de 0.4% (0.2% employeurs et 0.2% employés) échelonnée sur plusieurs années. Une première tranche de l'augmentation de 0.1% paritaire est entrée en vigueur le 01.01.2023. Selon l'évolution réelle des prestations, les parties décideront de l'opportunité des augmentations ultérieures.





**EIT.geneve**

Avenue Eugène-Pittard 24  
1206 Genève  
+41 22 702 03 04  
info@eitgeneve.ch  
[www.eitgeneve.ch](http://www.eitgeneve.ch)

Rédaction : Jérémy Bouvier, EIT.geneve  
Conception et mise en page : Daniel Jaquet  
Crédits photos : François de Limoges,  
Xavier Ripolles, Shutterstock

Mai 2023